

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Arts Visuels		
Orientation	-		
Intitulé du module	Technique des médias II		
Code	1AV23		AAV303732F19
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 2		
Crédits ECTS	12		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module poursuit les objectifs du module 1AV13 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant-e acquiert ainsi plus d'aisance et d'autonomie dans sa démarche.		
Contenu et formes d'enseignement	<p>Ce module s'articule en 4 unités d'enseignement:</p> <p>a) Peinture? (9 cours de 8 périodes): engagement d'une pratique picturale en atelier, recherche et réalisations personnelles 2D.</p> <p>b) Objets - sculpture – exposition (4 périodes hebdomadaires) : engagement des prémices d'un travail pensé dans sa continuité, soucieux de sa relation au spectateur, et de son agencement spatial.</p> <p>c) Rational Amusement (9 cours de 8 périodes): introduction à la vidéo et à la performance vidéo. Introduction à la technique son et vidéo et aux logiciels de montage. Engagement d'un travail personnel pour acquérir une idée de temps et de point de vue.</p> <p>Le cours propose différents outils de travail, en groupe ou en solo.</p> <p>d) Rec/Play image (13 cours de 4 périodes): expérimentation sur le photosensible, en recourant à des techniques variées. Travail sur la copie et/ou la reproduction dans différentes circonstances, non limité aux techniques photographiques.</p>		
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Les travaux de chaque unité sont évalués par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur l'ensemble des notes attribuées.</p>		
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>		
Enseignants	<p>a) Stéphane Dafflon</p> <p>b) Pierre Vadi</p> <p>c) Miriam Laura Leonardi</p> <p>d) Geoffrey Cottenceau</p>		

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	2 juillet 2019	par	Stéphane Kropf